

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

DE LA COMMUNE DE CAZAUX-SAVES

Par arrêté n°a2022-01/be/001 du 3 janvier 2022, le Président du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (S.E.B.C.S.) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour les zonages de la commune précitée, dont la compétence assainissement a été transférée au S.E.B.C.S. et disposant d'une dispense d'évaluation environnementale de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Par décision du 22 octobre 2021, Madame Jeanne-Marie COSTES a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera du LUNDI 24 JANVIER 2022 au LUNDI 7 FEVRIER 2022.

Les observations peuvent être déposées soit sur le registre d'enquête papier au siège de l'enquête, c'est-à-dire au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save à LOMBEZ, soit sur le registre d'enquête dématérialisé par envoi d'un courrier électronique à l'adresse suivante : sebcs@eaux-bcs.fr en précisant la commune concernée.



Observation 1 (mail) :

date : 06/02/2022

Vincent MARTINAUD – *Maire*

Concernant le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Cazaux-Savès, veuillez trouver ci-dessous mes remarques :

- dans le cadre du SCoT de Gascogne, il est prévu l'accueil de population sur les communes de la Communauté de Communes du Savès, notamment celles à proximité de L'isle-Jourdain, Cazaux-Savès en faisant partie ;

- le point précédent fut partagé en conseil municipal et une réflexion s'est engagée sur les futures zones d'accueil de ces nouvelles habitations, notamment à l'ouest du village, entre la VC1 route de l'Antin et la VC2 route des Paguères, densifiant ainsi une zone déjà partiellement urbanisée.

Ainsi, l'extension du réseau de collecte pourrait être étudiée en parallèle de l'urbanisation à développer. Devrait également se poser la question du dimensionnement de notre épuration dans ce contexte.

Cordialement,

Vincent MARTINAUD
Maire